

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/34/579
25 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Point 80 c) de l'ordre du jour

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : EGALITE, DEVELOPPEMENT ET PAIX

Institut international de recherche et de formation
pour la promotion de la femme

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 33/187, en date du 29 janvier 1979, sur l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Comme le lui avait demandé l'Assemblée, le Secrétaire général a fait rapport sur l'application de cette résolution au Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1979 (E/1979/27) et, comme il en avait également été prié, soumet le présent rapport à l'Assemblée générale.

II. INSTALLATIONS DEVANT ETRE FOURNIES A L'INSTITUT

2. Dans la résolution 33/187, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de poursuivre activement les consultations nécessaires touchant l'accord avec le gouvernement du pays hôte en ce qui concerne l'Institut.

3. Le Secrétaire général a informé le Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1979 que la Mission permanente de l'Iran lui avait fait savoir le 12 janvier que le Gouvernement iranien avait décidé de retirer son offre d'accueillir l'Institut sur son territoire. Le Secrétaire général a également porté à la connaissance du Conseil les offres d'autres Etats Membres qui proposaient d'accueillir l'Institut.

4. Le Conseil, dans sa résolution 1979/11 en date du 9 mai 1979, a recommandé que l'Institut soit situé en République dominicaine, pays en développement, et qu'en attendant que soit signé l'accord entre le Gouvernement du pays hôte et l'Organisation des Nations Unies, les travaux de fond et les préparatifs administratifs en vue de la mise en place de l'Institut se poursuivent à New York.

5. Le Secrétaire général a engagé des consultations avec le Gouvernement de la République dominicaine qui lui avait demandé d'informer l'Assemblée générale qu'il avait réservé un bâtiment à l'usage de l'Institut et que l'on envisageait activement les travaux de restructuration nécessaires.

III. CONSEIL D'ADMINISTRATION

6. L'Institut doit fonctionner sous l'autorité d'un Conseil d'administration, qui doit assumer l'ensemble des responsabilités d'approbation, de supervision et d'évaluation du programme de travail de l'Institut. Le Conseil d'administration comprend un Président, nommé par le Secrétaire général, et 10 membres siégeant à titre personnel, nommés par le Conseil économique et social, sur proposition du Secrétaire général (voir A/33/316).

7. A sa deuxième session ordinaire de 1979, le Conseil, dans sa décision 1979/58 en date du 2 août 1979, a nommé, sur la proposition du Secrétaire général, les 10 membres ci-après du Conseil d'administration :

Mme Gulzar Bano (Pakistan)
Mme Ester Boserup (Danemark)
Mme Marcelle Devaud (France)
Mme Vilma Espin de Castro (Cuba)
M. Emmanuel T. Esquea-Guerrero (République dominicaine)
Mme Aziza Hussein (Egypte)
Mme Lily Monze (Zambie)
Mme Nobuko Takahashi (Japon)
Mme Irene Tinker (Etats-Unis d'Amérique)
Mme Vida Tomsic (Yougoslavie)

Le Conseil a également pris acte de l'intention de Secrétaire général de nommer Mme Delphine Tsanga (République-Unie du Cameroun) Présidente du Conseil. Par la suite, le Secrétaire général a effectivement procédé à cette nomination.

8. La première session du Conseil d'administration a eu lieu à Genève du 22 au 26 octobre 1979. Le représentant du Secrétaire général et les directeurs des centres et programmes en faveur des femmes à la commission régionale siégeront en tant que membres *ès-qualités* du Conseil. Les institutions spécialisées et les organisations régionales intergouvernementales intéressées ont été invitées à envoyer des observateurs à la session.

9. A sa première session, le Conseil d'administration examinera un projet de programme d'opérations et un projet de budget pour l'exercice biennal 1980-1981, qui a été établi par le Secrétaire général en application de la résolution 33/187 de l'Assemblée générale.

10. Le premier rapport annuel du Conseil d'administration sera présenté au Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1980.

IV. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

11. L'Assemblée générale, dans sa résolution 33/187, a décidé qu'aussitôt que les membres du Conseil d'administration auraient été nommés, l'Institut devrait commencer de fonctionner en tant qu'organe de l'Organisation des Nations Unies, financé au moyen de contributions volontaires, et doté du degré d'autonomie voulu pour garantir l'efficacité de ses opérations.

12. Lors de la nomination des membres du Conseil d'administration, le Secrétaire général, comme le lui avait recommandé le Conseil économique et social dans sa résolution 1979/11, a abrogé les dispositions prévues dans la résolution 1998 (LX) du Conseil prévoyant d'imputer le coût des mesures administratives requises pour créer l'Institut sur le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, et décidé que toutes les dépenses seraient dorénavant imputées sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Institut.

13. Au 30 juin 1979, on avait annoncé les contributions d'un montant de 1 806 963 dollars pour l'Institut (voir l'annexe), dont 1 639 882 avaient déjà été versés à l'Organisation des Nations Unies. Une note verbale adressée à tous les Etats Membres, datée du 20 septembre 1979, touchant la convocation au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 6 novembre 1979, de la Conférence de 1979 pour les annonces de contributions aux activités relatives au développement contient, entre autres, les derniers renseignements sur l'Institut. On espère que des contributions importantes seront versées à l'Institut à cette occasion et que de nouvelles contributions volontaires destinées à financer les opérations de l'Institut pourront être rassemblées grâce à d'autres activités d'appels de fonds qui seront entreprises dès que l'Institut commencera ses travaux.

/...

ANNEXE

Contributions versées ou annoncées à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme au 30 juin 1979

(en dollars des Etats-Unis)

<u>Pays</u>	<u>Total</u>
Algérie	5 000
Autriche	20 000
Bangladesh	1 081
Barbade	1 000
Brésil	6 000
Chine	2 000
Emirats arabes unis	20 000
Etats-Unis d'Amérique	400 000
France	100 000
Ghana	2 500
Inde	5 000
Iran	1 000 000
Iraq	50 000
Israël	2 000
Italie	10 000
Maroc	36 457
Maurice	15 000
Mexique	5 000
Oman	2 000
Pays-Bas	98 425
Philippines	500
République de Corée	10 000
Tunisie	7 000
Turquie	5 000
Yougoslavie	3 000
	<hr/>
TOTAL	1 806 963
	<hr/> <hr/>
